

COMPTE RENDU REUNION

LIEU : Mairie de Faux Mazuras

DATE : 28 mai 2025

SUJET : Projet d'Implantation d'une zone industrielle d'aérogénérateurs sur la commune par la Sté Néoen

PARTICIPANTS :

- M. Jean Bernard LEGROS, Maire de la commune de Faux Mazuras (**JBL** dans le texte)
- M. Jean PAROUTY, 1^{er} adjoint (**JP** dans le texte)
- M. Jean Louis PLANADE, administré de la commune (**JLP** dans le texte)
- M. Sylvain DEWITT, Vice Président de VITHEC (**SD** dans le texte)
- Jean Claude CHAMPEYMOND, Président de VITHEC (**JCC** dans le texte)

Heure du début de réunion 11 hrs

JCC rappel l'historique de l'association VITHEC*, les projets sur lesquels des actions ont été menées ou sont en cours (**Vivre Tranquille et Heureux En Creuse**) :

- L'origine de la création en 2021 est consécutif à un projet porté par EDF Renouvelables de 25 à 30 aérogénérateurs sur 6 communes rattachées à la com com Creuse Sud Ouest (Vidaillat, Saint Pierre Bellevue, Soubrebost, Mansat La Courrière, Faux Mazuras et Saint Pardoux Morterolles). La première tranche de 4 machines devait se faire sur la commune de Saint Pierre Bellevue sur le plateau de la Borderie .
- Le Projet a été retiré en 2023 suite à la remise par VITHEC d'un dossier à Mme La Préfète comportant notamment une pétition signée par 90 % des administrés de la commune et un refus de signer une convention de voirie par le conseil municipal. La raison du retrait évoquée par EDF Renouvelables est la présence d'un chiroptère rare et protégé, La Grande Noctule.
- Le projet dit de « Champalounat » porté par Iberdrola en co-promotion avec la municipalité de Saint Pardoux Morterolles sur des terrains communaux avait été élaboré en comité restreint avec les élus et quelques habitants proches des idées de la municipalité. Une campagne de sensibilisation auprès de la population menée par VITHEC comportant des photomontages et une exposition en mairie de ces mêmes photomontages avec notes explicatives ont fait que les administrés de la commune ont voté majoritairement contre ce projet. La raison du retrait avancée par la municipalité est que la distance minimum d'un radar militaire avait, depuis le début du projet, été modifiée .
- Un projet sur la commune de Soubrebost porté par la Sté VDN est en cours de traitement par VITHEC pour 4 machines en surplomb du village de La Forêt Belleville (Commune de Vidaillat) au lieu dit « Le Mamoutard ». Là encore les administrés des deux communes sont scandalisés qu'aucune concertation (consultation) ne soit menée auprès des habitants les plus impactés par les nuisances sonores et visuelles de ces aspirateurs à subventions.